

224C1591
FR0000130395-FS0658

11 septembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

REMY COINTREAU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 septembre 2024, la société APG Asset Management N.V. (Gustav Mahlerplein 3, 1082 MS Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 septembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société REMY COINTREAU et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 560 896 actions REMY COINTREAU représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,22% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions REMY COINTREAU sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 51 252 969 actions représentant 79 635 849 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.